



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Lille pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

FICHE CANDIDAT

SITUATION

Chargé(e) de clientèle à l'agence du Bassin à Arcachon (33120), vous recevez sur rendez-vous un de vos clients M. Valentin Rossi. Il souhaite souscrire une assurance moto au nom de sa fille Xena qui vient de passer son permis A.

Renseignements sur le client

Valentin Rossi, 43 ans, marié, deux enfants.

Assuré à votre agence pour :

- 2 contrats auto : une Audi Q7 (Garantie tous accidents) et une FIAT 500 C (G.T.A . également) ;
- Un voilier de plaisance ;
- 1 contrat MRH ;
- les assurances professionnelles de son magasin d'articles de sport.

DOCUMENTS FOURNIS

- Annexe 1 : Réglementation relative au permis A
- Annexe 2 : Formule de garanties
- Annexe 3 : Proposition de stage « jeune conducteur »

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
20' + 20'

Session
2010

Épreuve : **E32 – Communication professionnelle - ORALE**

N° Sujet : **3**

Coefficient:

Folio
1 / 5

ANNEXE 1

LE PERMIS A

PERMIS	ÂGE	Véhicule
PERMIS A1	16 ans minimum	Motocyclette légère (MTL) de plus de 50 cm ³ dont la cylindrée n'excède pas 125cm ³ et la puissance 15 CV
PERMIS A	18 à 21 ans	Moto (MTT 1) de puissance supérieure à 15 CV et inférieure ou égale à 34 CV. Les motos d'une puissance supérieure doivent être bridées à 34 CV.
PERMIS A	À partir de 21 ans ou après 2 ans de permis	Accorde automatiquement le droit de conduire toutes les motos (MTT 2) de plus de 34 CV

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
20' + 20'

Session
2010

Épreuve : **E32 – Communication professionnelle - ORALE**
N° Sujet : **3**

Coefficient:
Folio
2 / 5

ANNEXE 2

Mondass-moto : Notre offre pour une moto YAMAHA de 250 cm3

	ASSURANCE DOMMAGES TOUS ACCIDENTS	ASSURANCE DOMMAGE COLLISION*	ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
Prime annuelle	2 884 €	2 217 €	705 €
Détail de l'offre :			
Les montants des franchises			
Dommages tous accidents	350 €	Non garanti	Non garanti
Dommages collision	350 €	350 €	Non garanti
Vol & Incendie	525 €	525 €	Non garanti
Bris de glace	Sans franchise	Sans franchise	Non garanti
Assistance	Sans franchise kilométrique	Sans franchise kilométrique	Sans franchise kilométrique
Garantie du conducteur	Capital versé en cas d'invalidité supérieure à 10 %	Capital versé en cas d'invalidité supérieure à 10 %	Capital versé en cas d'invalidité supérieure à 10 %
Protection juridique étendue	Le litige doit être supérieur à 500 €	Le litige doit être supérieur à 500 €	Le litige doit être supérieur à 500 €
Prêt de guidon	Sans franchise	Sans franchise	Sans franchise
Les garanties (remboursements, dépannage-remorquage, véhicule de remplacement, etc.)			
Dommages collision	Valeur de remplacement à dire d'expert**	Valeur de remplacement à dire d'expert**	Non garanti
Vol & Incendie	Valeur de remplacement à dire d'expert	Valeur de remplacement à dire d'expert	Non garanti
Bris de glace	Frais réels	Frais réels	Non garanti
Responsabilité civile	Dommages Corporels: illimité Dommages Matériels: 100 000 €	Dommages Corporels: illimité Dommages Matériels: 100 000 €	Dommages Corporels: illimité Dommages Matériels: 100 000 €
Frais de remorquage	Dépannage remorquage jusqu'à 180 €	Dépannage remorquage jusqu'à 180 €	Dépannage remorquage jusqu'à 180 €
Protection juridique étendue	4 000 € par sinistre (litiges liés à l'achat, la vente ou la réparation)	4 000 € par sinistre (litiges liés à l'achat, la vente ou la réparation)	4 000 € par sinistre (litiges liés à l'achat, la vente ou la réparation)
Équipement du motard	Remboursement du casque et de l'équipement vestimentaire jusqu'à 1 000 €	Remboursement du casque et de l'équipement vestimentaire jusqu'à 1 000 €	Remboursement du casque et de l'équipement vestimentaire jusqu'à 1 000 €
Option Garantie du conducteur 120 €***			
Les dommages corporels du conducteur	7 700 € en cas de décès 100 000 € en cas d'incapacité permanente partielle 1 100 € de frais médicaux	7 700 € en cas de décès 100 000 € en cas d'incapacité permanente partielle 1 100 € de frais médicaux	7 700 € en cas de décès 100 000 € en cas d'incapacité permanente partielle 1 100 € de frais médicaux

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
20' + 20'

Session
2010

Épreuve : **E32 – Communication professionnelle - ORALE**

N° Sujet : **3**

Coefficient:

Folio
3 / 5

ANNEXE 2 - SUITE

***Dommages collision**

Cette garantie couvre les dommages subis par votre véhicule résultant d'une collision avec un tiers identifié (véhicule, piéton,...) quelle que soit votre responsabilité. Elle ne prévoit pas le remboursement de vos dommages si le véhicule est seul en cause suite par exemple à une perte de contrôle. La garantie dommages tous accidents ne peut être souscrite par des conducteurs âgés de moins de 21 ans.

****Valeur de remplacement à dire d'expert (V.R.A.D.E)**

La valeur de remplacement d'un véhicule endommagé correspond au montant que devrait déboursier son propriétaire pour acheter, sur le marché local, un véhicule équivalent.

***** Option Garantie du conducteur**

Cette garantie permet au conducteur d'être indemnisé s'il est blessé lors d'un accident dont il est responsable. Cette garantie est proposée dans nos 3 formules d'assurance 2 roues.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCÉRÉN

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
20' + 20'

Session
2010

Épreuve : **E32 – Communication professionnelle - ORALE**

N° Sujet : **3**

Coefficient:

Folio
4 / 5

ANNEXE 3

Notre stage destiné aux jeunes conducteurs.

Apprendre à anticiper pour ne pas se retrouver dans une situation à risques

Le permis A n'est qu'un passeport pour accéder au réseau routier et le jeune conducteur n'a pas toujours l'expérience des conditions réelles de circulation ni des réactions de sa moto. C'est pourquoi Mondass-moto propose aux jeunes titulaires d'un permis A un stage de deux jours qui, alternant théorie et pratique, les replace dans l'allure et l'environnement de leurs déplacements quotidiens.

Ce stage de deux jours se déroule avec sa propre moto et a pour objectif de faire prendre conscience de l'importance d'une bonne maîtrise technique de celle-ci dans la conduite de tous les jours.

Il doit également faire prendre conscience des difficultés à réagir correctement dans l'urgence afin d'éviter de se retrouver dans des situations à risques.

Contenu du stage	
Théorie	Pratique
<ul style="list-style-type: none">• Dynamique "Pilote-Moto-Route"• Regard et limites physiologiques• Différents types de freinages• Trajectoires de virages routiers• Situations à risques	<ul style="list-style-type: none">• Maniabilité basse vitesse• Technique routière d'inclinaison• Freinage de ralentissement• Freinage appuyé• Virage sur route

Prix du stage : 390 euros

La participation à ce stage vous donne droit à une réduction de 10 % sur votre première assurance moto

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
20' + 20'

Session
2010

Épreuve : **E32 – Communication professionnelle - ORALE**

N° Sujet : **3**

Coefficient:

Folio
5 / 5